

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3. et MM. LAFFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE
à Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, LOZÈRE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

CALENDRIER DU LOT

Départ des Correspondances

SERVICE DES POSTES.

Arrivée des Correspondances

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES	LUNAISONS	DÉSIGNATION DES ROUTES	Clôture des chargements	Dernière levée (bulletin)	DÉSIGNATION DES ROUTES	Arrivée des Courriers	Distribution en ville
17	Dim.	St Alexis.		☉ N. L. le 4, à 0 h. 33' du mat.	Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac. Valence-d'Agen, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	4 h 30 m.	Cabrerets, Lauzès, St.-Gery. Castelnaud.	5 h 30 s.	6 h soir.
18	Lundi	St Camille.	St-Caprais, Vayrac.	☽ P. Q. le 12 à 4 h. 0' du mat.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre, Montauban, Caussade Toulouse.	7 h. s.	9 h 15 m.	Gramat, St.-Gery, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac. Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	5 h 30 s.	6 h. s.
19	Mardi	St Vincent de P.	Duravel.	☉ P. L. le 19, à 6 h. 45' du mat.	Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, St.-Gery, Cabrerets, Lauzès-du-Lot.	7 h. s.	9 h 30 s.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h 45 s.	7 h matin.
20	Mercredi	St Jérôme.	Mauroux, Salviac.	☽ D. Q. le 25, à 8 h. 53' du soir.	Castelfranc-Montrabat. Limoges, Agen, Villeneuve-sur-Lot, Bourgue, Figeac. Libos n° 2, Agen, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	10 h. s.	Limoges, Labenque, Villeneuve-sur-Lot, Bourgue. Montauban, Caussade, Toulouse. Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	2 h 30 m.	7 h matin.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 13 Juillet 1864.

Le *Moniteur* contient un rapport à l'Empereur par le ministre de l'Agriculture du Commerce et des Travaux Publics, au sujet de la réforme de la boulangerie. Ce travail atteste que la liberté de l'industrie boulangère, soumise d'ailleurs temporairement, et avec grande raison, à la réglementation municipale, a déjà produit d'excellents effets. La qualité du pain est meilleure, le prix est modéré, moins variable. En persévérant dans ce système à la fois prévoyant et libéral, il n'est pas douteux, dit M. Béhic, que l'affranchissement complet de toute entrave, au profit des boulangers et des consommateurs, ne vienne s'ajouter bientôt aux réformes économiques qui seront une des gloires du règne de l'Empereur.

BULLETIN

Les nouvelles de l'Algérie sont très satisfaisantes. Le gouverneur général, M. de Martimprey, vient d'adresser à ses soldats une proclamation qu'on lira plus loin, où il est dit que partout l'insurrection est vaincue, et que la circulation est rétablie au milieu des tribus naguère en armes. Le bey de Tunis est parvenu à former un corps de 30,000 hommes destiné à maintenir l'ordre.

Le parlement anglais a terminé les débats sur les affaires dano-allemandes. La proposition de l'Adresse à la Reine, de M. Disraeli, n'a eu au sein du parlement qu'une forte minorité, aussi ne parle-t-on dans le monde politique que du vote de la chambre des lords et de la chambre des communes. Dans celle-ci le ministère a eu 18 voix de majorité, mais il a eu 9 voix de minorité dans la chambre haute. C'est une victoire dans le genre de celles qui affaiblissent plus qu'elles ne réconfortent. Tout va dépendre de la conduite que tiendra le ministère Palmerston-Russell. Avec de la résolution il peut racheter ses fautes passées. S'il manque de fermeté, il est perdu.

Raffermi pour quelque temps par l'issue de

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 13 Juillet 1864.

L'AMENDE HONORABLE

IMITÉ DE L'ESPAGNOL

DE M. BRETON DE LOS HERREROS.

(Suite.)

— Mon triomphe ! répéta le roi avec un sourire amer.

— Certes, et des plus glorieux. Les plaisirs achetés à prix d'or ou usurpés par la violence sont des plaisirs illégitimes. Il est beau de savoir les sacrifier à la justice et à la vertu. Moi-même, tout mortifié qu'est mon orgueil, je paie avec joie mon tribut d'éloges à cette généreuse action. Car j'ai le cœur sain, et vous savez si mes vers flagellent sans pitié les vices du monde. Ah ! au lieu d'être le moindre de vos sujets, que ne suis-je pour un moment le roi Philippe !

— Que feriez-vous, Quevedo ?

— Je serais juste, clément et magnanime jusqu'au bout : Gonzalo...

— Je l'ai arraché aux griffes du bourreau. Que voulez-vous de plus ?

— Sa liberté. Renfermé une seconde fois dans les murs de votre royal alcazar, il attend...

La reproduction est interdite.

cette lutte solennelle, dit le *Temps*, songera-t-il à la dissolution. Cela semble assez peu probable; sans parler des engagements secrets que lord Palmerston pourrait bien avoir pris, à la dernière heure avec certains membres douteux qui savent leur réélection gravement menacée, une majorité de 18 voix, si faible qu'elle soit, n'est pas à dédaigner pour un gouvernement qui a vécu des années avec un appoint numérique encore plus modeste. Essaiera-t-il de se retremper en modifiant une partie de ses éléments ou en s'en adjoignant de nouveaux ? Il est trop tôt pour risquer la moindre prévision à cet égard; tout ce qu'il est permis de dire, c'est que l'hostilité de la chambre des lords, si elle n'est pas de nature à exercer une influence directe et immédiate, sera néanmoins considérée par tous ceux qui connaissent les habitudes politiques de l'Angleterre, comme un avertissement très sérieux.

Une dépêche de Copenhague annonce que le roi Christian a changé son ministère. On présume que la nouvelle administration apportera plus d'esprit de conciliation que la précédente dans la direction des affaires. Des négociations, paraît-il, sont déjà ouvertes dans le but de proposer un arrangement entre le Danemark et l'Allemagne. Ainsi s'expliquerait l'absence des opérations territoriales et maritimes entre les belligérants.

L'agitation des esprits et la violence des démonstrations populaires ne font que grandir dans les duchés. Les populations se prononcent de plus en plus pour le prince d'Augustenbourg, tandis que la Prusse poursuit ses visées personnelles et que le duc d'Oldenbourg, protégé par les Russes, agit sur la noblesse où il compte des partisans. Pour peu que cela dure, l'anarchie sera complète.

Une convention, dit la *Gazette de Madrid*, vient d'être signée entre la France et l'Espagne, pour le service international des chemins de fer du nord d'Espagne et du midi de la France.

Une dépêche de Mexico, transmise par la

— Qu'on lui fasse connaître le lieu de son exil ? Vous le désignerez vous-même.

— Moi ? raillez-vous, sire ?

— Je parle sérieusement.

— Alors que le monde entier soit la prison de Gonzalo.

— C'est exiger beaucoup, dit Philippe d'un ton sévère.

— Vous êtes roi, reprit Quevedo avec dignité.

— Je suis homme.

— Mais homme aux héroïques inspirations, à l'âme grande et généreuse, que l'infortuné d'autrui ne régnera jamais.

— Austère Zénon, qui étiez hier un Epicure, s'écria le roi avec un rire contraint, pourquoi ne pas demander tout d'un coup que j'aie, humble comme un chartreux, maître moi-même Isabelle dans les bras de votre protégé ?

— Sire !

— Arrachez d'abord de mon sein le trait acéré qui le blesse, ajouta Philippe d'un air sombre.

— Quoi ! votre majesté aime encore Isabelle ?

— Je lutte vainement contre cette passion tyrannique.

— Caprice éphémère, que votre majesté peut combattre par bien des remèdes, la chasse, l'étude, les affaires de l'Etat ! D'ailleurs l'amour vit d'espérance...

— Et la mienne n'est pas morte ! interrompit vivement le roi.

— Sur quoi donc se fonde-t-elle ?

— Que sais-je ? sur la violence même du feu qui me consume.

— Mais votre majesté ne peut sans honte...

— Je suis veuf, Quevedo.

— Est-il possible ? Songeriez-vous ?

— Si sa beauté m'a ravi, sa vertu céleste imprime au fond de mon cœur autant de respect que d'amour

Vera-Cruz et Saint-Nazaire, annonce l'entrée solennelle de l'Empereur Maximilien dans la capitale de son empire, le 12 juin, à dix heures du matin. Les acclamations de la population ont été unanimes, et témoignaient d'un enthousiasme indescriptible dans lequel l'empereur Napoléon et la France n'ont pas été oubliés.

Pour le bulletin politique.
A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Copenhague, 10 juillet, dans l'après-midi.
Le *Berlinske Tidende* publie, dans un supplément, la liste suivante du nouveau cabinet.
MM. De Moltke, président du conseil ;
Hansen, guerre ;
Tillisch, intérieur ;
Hetzen, justice et par intérim, cultes ;
Johannsen, ministre du Sleswig.

MM. De Quaade et Luetken continueront probablement à faire partie du cabinet.
Le portefeuille des finances est encore sans titulaire.
Demain aura lieu une séance du conseil privé.

Stockholm, 10 juillet.
Les vaisseaux de ligne *Charles-Jean* et *Stockholm* ainsi que les corvettes à vapeur *Vanadis* et *Gelfe* ont pris la mer pour aller croiser entre Gothland, Falsterbo et Oerlsund.

Berne, 11 juillet.
Les chambres ont fixé au 20 septembre l'ouverture de la session extraordinaire dans laquelle doivent être discutés les traités franco-suisses.

Londres, 11 juillet.
Le *Times* démontre la nécessité d'un changement complet dans la politique étrangère de l'Angleterre. Ce changement devrait être basé sur un système de non-intervention véritable.

Le *Morning-Post* dit que la crise ministérielle, à Copenhague, signifie que le roi Christian veut la paix et désire faire entrer le Danemark tout entier dans la Confédération germanique. D'après le *Post*, la France ne permettrait pas cela. Le deuxième acte de la question danoise commence.

Londres, 11 juillet.
Le *Morning-Herald* nie que le ministère ait remporté une victoire parlementaire.
Le *Daily-News* dit que le vote de la Chambre des

pour elle. Je la juge digne de ma main et de mon trône.

— Vous n'y pensez pas, sire !

— Pourquoi ? Le dernier de mes sujets est libre de s'unir à la femme qu'il préfère ; et moi, leur maître à tous, je ne pourrais contracter un mariage selon mon goût !

— Vous ne l'ignorez pas, sire, il existe entre un souverain et ses peuples des devoirs mutuels qu'on n'enfreint pas sans danger.

— Vains scrupules ! s'écria Philippe avec impatience.

— Le trône perd de son prestige quand une union impolitique y fait monter une femme née dans une humble sphère.

— Autre absurdité ! La beauté, la vertu sont des couronnes mille fois plus éclatantes que la mienne. Isabelle, en s'y plaçant, illustrera mon trône.

— Et que diront l'Autriche, la France, l'Europe ?

— Qu'elles se lèvent toutes contre moi, si bon leur semble, je saurai tenir tête. Mais personne n'osera insulter le lion de Castille.

Personne, en effet ! répéta Quevedo avec un sourire à la fois sarcastique et douloureux ; personne ! demandez-le au Portugais triomphant, au Belge mutin, au Catalan révolté. Considérez, sire...

— Assez ; n'insistez pas.

— Suspendez au moins...

— Pas même de deux minutes. Vous serez mon ambassadeur.

— Moi ?

— L'entreprise est digne de votre esprit ingénieux et de votre éloquence. Et, tenez, si j'obtiens Isabelle, peut-être verrez-vous là une preuve à l'appui de votre mauvaise opinion des femmes.

— Oh ! elle serait bien supérieure à son sexe, la jeune fille capable de résister à l'attrait d'une couronne.

communes prouve que le peuple anglais veut, avant tout, la non-intervention.

Le premier commis de la banque Roberts et Co, a été assassiné pendant la nuit de samedi, dans un wagon de 1^{re} classe du North London-Sailway à Londres.

Les circonstances de ce meurtre sont horribles.
Lyon, 11 juillet.
Un grave accident est arrivé hier ici, sur la Saône. Trente personnes qui se trouvaient sur le bâtiment à vapeur la *Mouche* sont tombées dans l'eau. Il y a eu quatre noyés.

Saint-Nazaire, 10 juillet, 6 h. soir.
La *Louisiane*, paquebot de la Compagnie générale transatlantique vient de mouiller sur rade avec 476 passagers, tous en bonne santé.
La *Louisiane* apporte des nouvelles du Mexique du 14 juin, de Cuba du 20 juin et des Antilles françaises du 26 juin.

PARLEMENT ANGLAIS

CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 7 juillet.
La discussion sur la motion Disraeli est reprise.
M. Layard se plaint que la plupart des attaques soient dirigées contre le comte Russell personnellement et que l'opposition fasse usage sans scrupule d'extraits mutilés ou même falsifiés de ses dépêches. M. Layard dit que les dépêches du comte Russell, ayant reçu la sanction du cabinet, n'appartiennent pas seulement au comte Russell, mais à tout le gouvernement qui en prend la responsabilité. L'orateur défend la politique du cabinet. Il fait allusion à divers documents diplomatiques pour montrer que d'autres puissances ont, dans le principe, attaché plus d'importance au traité de Londres, et pris un plus grand intérêt à son maintien. Ce traité n'a pas eu d'autre but que d'empêcher une guerre de succession pour le trône de Danemark.
M. Layard dit que le comte Russell a constamment agi de concert avec la France, qui a toujours été consultée à l'avance. C'est un grand malheur que le Danemark n'ait pas accepté ses propositions. M. Layard, examinant la déclaration de lord Palmerston, qui si on faisait la guerre au Danemark, celui-ci ne se trouverait pas seul, dit que ces paroles ne signifiaient nullement que l'Angleterre prendrait les armes pour la cause danoise. La vraie signification de ces paroles, dit M. Layard, est que, dans le cas de certaines éventualités, le Danemark ne se trouverait pas seul.

En ce moment, à leur grande surprise, Isabelle parut sur le pas de la porte restée ouverte. Philippe laissa échapper un cri de joie, et Quevedo une exclamation de douleur, car il voyait déjà son pauvre Gonzalo sacrifié.

« Permettez-moi, sire, dit la jeune fille s'avançant avec une sérénité grave et douce, permettez-moi de vous donner une preuve de ma gratitude. Je dois à votre clémence la vie d'un homme dont je ne prononcerais pas le nom devant votre majesté.

— Ce n'est pas à ma clémence que tu la dois, répondit Philippe, en la regardant avec ravissement ; c'est à l'amour que tu m'inspires.

— Je crois à cet amour ; que votre majesté veuille bien croire à la douleur qu'il me cause.

— Isabelle !

— Votre peine, sire, n'est pas plus profonde que la mienne. Un bonheur qui se fonde sur le malheur d'autrui cesse d'en être un, et une affection comme celle de votre majesté mériterait une meilleure récompense. Mais l'amour ne reconnaît point de lois, et je rougissais d'ailleurs d'être infidèle à mes premiers engagements. Cependant, sire, je le jure devant Dieu, je ne serai pas plus à un autre que je ne puis être à vous. J'ai offert ma vie en expiation.

— A qui ?

— Vous avez refusé mon offrande ; Dieu l'acceptera.

— Que veux-tu dire !

— Je m'ensevelirai vivante dans un monastère.

— Toi ?

— J'y suis décidée ; une cellule sera mon asile, et le roi des rois mon époux.

— Toi, non ! Oh ! non, jamais. Tant de beauté n'est point faite pour le voile et pour la bure. Non je ne souffrirai point que les ciseaux abattent ces beaux cheveux que j'ai résolu de parer du diadème. Oui, mon adorée, ma main est à toi ; que tous, à mon

M. Hardy accuse M. Layard d'avoir calomnié M. Disraeli dans son discours.

M. Layard demande que l'orateur soit rappelé à l'ordre.

Le président refuse de rappeler à l'ordre M. Hardy (Applaudissements frénétiques.)

Lord Palmerston dit qu'il n'est pas conforme aux usages de la Chambre de rechercher le mobile du langage des orateurs.

La confusion règne dans la salle.

M. Disraeli déclare qu'il a entendu avec indignation, l'insinuation de M. Layard qu'il aurait falsifié les dépêches du comte Russell en les citant. M. Disraeli attend de moment opportun pour répondre. Il fait observer, en attendant, que les termes employés par M. Hardy sont justifiés par les expressions dont s'est servi M. Layard (Applaudissements).

M. Gladstone prend la défense de M. Layard.

M. Packington parle dans un sens opposé.

M. Osborne approuve la conduite du président de la Chambre en s'étonnant que lord Palmerston ne l'ait pas également approuvée.

Le président de la Chambre explique pourquoi il n'a pas rappelé à l'ordre M. Hardy.

M. Layard s'excuse d'avoir employé des expressions peu parlementaires.

M. Horsman veut prendre la parole, mais le bruit qui se fait dans la salle l'empêche de parler.

M. Hardy montre que les paroles de M. Layard l'autorisaient à accuser de calomnie ce membre du cabinet. Il attaque ensuite la politique du gouvernement vis-à-vis du Danemark.

M. Goldsmith blâme la conduite du cabinet, mais en déclarant qu'il ne peut pas voter la proposition Disraeli à cause des questions intérieures et qu'il votera pour l'amendement Kinglake.

M. Bentinck déplore la désorganisation des partis et attaque le gouvernement.

M. Cogan désapprouve le gouvernement, mais il nie que le parti catholique se soit coalisé avec les tories, ainsi que l'a dit M. Bentinck.

L'avocat-général défend le cabinet. Il nie que le Foreign-Office, pour obliger les puissances allemandes à tenir leurs engagements, ait employé la menace. Il s'est borné à un avertissement. En agissant autrement, il eût approuvé les procédés de la Prusse et de l'Autriche. Le gouvernement a loyalement donné aux Danois des conseils d'amitié qu'ils ont toujours rejetés, parce qu'ils ont cru que les nécessités géographiques du nord de l'Europe obligeraient tôt ou tard la France et l'Angleterre à leur venir en aide. L'avocat-général maintient que le gouvernement n'a jamais fait espérer aux Danois que l'Angleterre ferait la guerre en leur faveur. Le gouvernement s'est toujours refusé, au contraire à une promesse pareille. Si l'opposition pense que le gouvernement a eu tort de ne pas aider le Danemark, elle devrait le dire. L'orateur pense qu'il est plus honorable de faire tout ce qu'on peut avec loyauté et bonne foi, comme le fait le gouvernement, pour maintenir la paix et soutenir l'honneur et l'influence du pays, que de se servir, comme le fait l'opposition, du chapitre des accidents et d'arriver au pouvoir par des résolutions constatant le déshonneur et l'humiliation du pays.

Lord Manners blâme vivement la politique du cabinet. Il se plaint, avec amertume, de la manière peu scrupuleuse avec laquelle les orateurs du gouvernement dénaturent les paroles de leurs adversaires. La discussion continuera vendredi.

Londres, 8 juillet, soir.

Chambre des Lords. — Le comte Malmesbury exprime son regret de l'absence de lord Derby. Examinant ensuite la correspondance diplomatique sur les affaires danoises, il dit qu'après la violation du traité de 1852, par les puissances allemandes, il est impossible qu'aucune puissance veuille contracter, à l'avenir, des engagements avec ces puissances. Il craint que leurs procédés ne rendent impossible le

exemple, fléchissent le genou devant la reine d'Espagne.

— Impie! s'écria Isabelle d'un ton inspiré, en le relevant avec indignation. Vous voulez ravir à l'autel une victime expiatoire! Mais vous n'y parviendrez point; je sauverai votre gloire malgré vous. Si vous tenez à voir une couronne sur mon front, la plus belle de toutes est celle du martyre, et j'espère la porter vaillamment avec l'aide de Dieu, qui se sacrifiera pour nous sauver. C'est lui qui m'inspire. Osez-vous quand il vous parle par ma bouche, hésiter entre l'amour et le devoir? Un acte de vertu facile pour une femme le sera-t-il moins pour un roi? Voyez ce qui nous sépare le mieux, ou de prêter l'oreille à la voix qui nous commande de sauver mon honneur et voire renommée, ou de succomber dans la lutte et de devenir, vous la risée, moi le scandale de Madrid.

— Assez! tu triomphes, ingrate! s'écria Philippe subjugué. Prends le voile; ton roi approuve cette sainte résolution.

— Pauvre jeune fille! murmura Quevedo les larmes aux yeux.

— J'ai pu disputer ta main à un rival, je n'ose la disputer à Dieu; car je suis bon chrétien. Mais les devoirs du cloître sont austères, reprit Philippe.

— Je le sais, répondit-elle avec calme.

— Tu n'as pas encore vingt ans. Persévéreras-tu?

— Je l'espère.

— Là aussi, le démon vous tente. Malheur à toi et à ta dévotion s'il te rappelle Gonzalo!

— Pourquoi me le nommez-vous, s'il te dément elle d'une voix pleine de tristesse et de reproche. Quand je me sépare de lui pour jamais...

— Je veux une autre preuve de ton courage, Isabelle. Pourras-tu supporter la présence de celui qui hier encore était ton fiancé? Lui aussi, il t'aimait tendrement; rien de surprenant donc à ce que je le

maintien de la paix de l'Europe et la conservation des petits Etats destinés à devenir la proie des grands Etats. Lord Malmesbury repousse le reproche fait à l'opposition de ne pas vouloir indiquer la conduite qu'elle aurait adoptée dans cette question. Il y avait, dit-il, deux lignes à suivre. Le gouvernement pouvait se joindre à la Suède, assister le Danemark, placer cent mille hommes sur l'Eider lorsque l'armée danoise était encore intacte. Pas un seul allemand n'aurait alors tenté de passer cette rivière. N'ayant pas fait cela, le gouvernement aurait dû prévenir le Danemark que l'Angleterre ne pouvait pas l'aider matériellement. Il est clair cependant que, même à une époque très avancée, le cabinet était encore incertain s'il devait ou non assister le Danemark. Cette manière d'agir, du cabinet, a fait, à l'Angleterre, une position peu digne. Une action vigoureuse, dès le début, pouvait empêcher la guerre.

Le comte Malmesbury passe minutieusement en revue les dépêches du comte Russell et les discours de lord Palmerston. Il maintient que le gouvernement a encouragé le Danemark et fait ressortir le contraste qui existe entre la situation favorable de la France et de la Russie, et la situation peu digne de l'Angleterre.

L'orateur propose enfin, une résolution dont le texte est semblable à celui de la résolution présentée à la Chambre des Communes par M. Disraeli.

Le duc d'Argyle et lord Brougham prennent la défense du cabinet.

Le marquis de Clanricarde propose l'amendement suivant : « La Chambre regrette, que l'on ait permis au Danemark d'attendre une aide matérielle de l'Angleterre pour appuyer le but du traité de 1852. »

Lord Clarendon dit qu'il n'a pas partagé la responsabilité du gouvernement au moment le plus actif des négociations, mais son opinion est, que le gouvernement a fait preuve, au début, de beaucoup de sagesse et qu'il a apprécié la gravité de la situation. L'Angleterre a montré un désir sincère d'arriver à un arrangement amical, et elle y serait parvenue si les autres puissances avaient été animées de sentiments également sincères. La position du gouvernement est très-difficile parce que la question à résoudre est très-compiquée, surtout après l'indifférence manifestée par la France et la Russie. Lord Clarendon croit que la politique indiquée par le comte Malmesbury aurait, à coup sûr, amené la guerre. Il dit qu'aucun homme d'Etat sage n'aurait accepté la responsabilité d'une guerre européenne pour sauver le Danemark, en présence de la France et de la Russie attendant les événements. « J'aime beaucoup la paix, ajoute lord Clarendon, mais j'aime encore plus l'honneur, et si je croyais que la paix ne fût pas compatible avec l'honneur et les intérêts de mon pays, je serais le premier à conseiller la guerre. » L'orateur insiste sur ce point que non-seulement le gouvernement a prévenu le Danemark qu'il ne pouvait pas l'aider matériellement, mais encore qu'il a fait tout son possible pour le convaincre qu'il se trompait en croyant que les sympathies publiques forceraient le Foreign-Office à faire la guerre en sa faveur. Lord Clarendon fait observer que, tout en ayant échoué sur l'objet principal de la conférence, le gouvernement était cependant parvenu à réduire le Danemark à une question de frontière et qu'il a empêché une conflagration générale.

Il démontre que les conseils donnés à ce dernier étaient sages. Ces conseils ont été donnés de concert avec les autres puissances, qui sont également responsables. Personne ne pouvait refuser ses sympathies aux Danois, mais les Danois ont toujours suivi nos conseils trop tard. Lord Woodhouse insiste sur ce point que le Danemark n'a jamais été autorisé à attendre de l'Angleterre un secours matériel.

Lord Carnarvon blâme la conduite du cabinet comme ayant été faible et indécise depuis le commencement.

Le comte Russell répond aux divers orateurs qui ont attaqué sa politique. Il repousse l'accusation d'avoir menacé l'Allemagne et constate que le comte

mette sur la même ligne que moi : tu m'as dit un adieu éternel; que Gonzalo l'entende à son tour.

— Hélas! sire, murmura-t-elle avec anxiété.

— Il n'est pas juste continua Philippe, que j'aie la honte de me voir préférer cet enfant. Je tiens à savoir que ce n'est pas lui qui triomphe, mais le roi du ciel et de la terre, et que je ne cède ma dame qu'à Dieu seul. Ma demande est-elle injuste, Isabelle?

— Non, sire, répondit-elle tristement.

— Pourquoi cette cruelle épreuve? demanda tout bas Quevedo à Philippe.

— Chut! j'ai mes raisons », dit le roi également à voix basse.

Et il donna l'ordre d'aller chercher le détenu et la gouvernante de la princesse.

— Elle aussi! s'écria Quevedo; que se propose donc votre majesté?

— De réhausser l'éclat du triomphe d'Isabelle par la présence d'une autre victime de l'amour, répliqua le roi avec un sourire énigmatique.

Le poète n'objecta plus rien, mais il s'affligeait et tremblait pour son jeune ami. Pauvre Gonzalo! combien il allait souffrir! Et à quelle imprudence le désespoir ne pouvait-il pas l'entraîner!

La comtesse Blanche se présenta au bout de quelques minutes.

— Approchez, lui dit le roi, et bénissez Dieu, qui exauce vos prières. Vous regrettiez votre vengeance, et le remords vous déchirait l'âme. Respirez, Gonzalo est libre.

— O sire, Dieu récompense votre bonté! s'écria la comtesse avec transport.

Isabelle est libre également et exempte de toute souillure. Elle qui aurait pu devenir l'épouse d'un roi, elle préfère garder sa main à un époux plus digne.

— Qu'entends-je... Gonzalo?... ô mon Dieu, mon Dieu! » balbutia la comtesse, portant les deux mains

Malmesbury à employé un langage aussi énergique que le sien lorsqu'il était au pouvoir. Le comte Russell justifie la politique du gouvernement dans l'affaire de Pologne. L'Angleterre refusa de faire la guerre quand l'Autriche eut manifesté la même intention. La France alors ne voulut pas s'engager seule dans la lutte. De même, dans la question actuelle, l'Angleterre n'a pas voulu faire seule la guerre, après le refus de la France et de la Russie de s'unir à elle pour appuyer le Danemark. Dans de telles conditions, aucun gouvernement anglais n'aurait pu se présenter devant le Parlement pour lui proposer d'agir d'une manière différente. Le comte Russell ajoute que ni l'Autriche ni la Prusse ne voulaient abandonner le traité de 1852, et que ces deux puissances n'ont pas été inspirées par des motifs d'ambition; elles n'étaient forcées d'obéir au mouvement populaire de l'Allemagne.

Lord Grey blâme vivement la politique du cabinet.

Lord Granville pense que les discours qu'on vient d'entendre auront peu d'effet sur les membres de la noble assemblée, mais que la défense du gouvernement ne sera pas sans résultat sur le pays.

Le comte Malmesbury prend de nouveau la parole.

Chambre des Communes. — M. Layard, répondant à lord Montagu, annonce que le gouvernement a reçu aujourd'hui un télégramme au sujet de la nouvelle que les Prussiens auraient passé au fil de l'épée, lors de la prise d'Alsen, 400 volontaires suédois au service du Danemark. Cette nouvelle est sans fondement.

M. Osborne félicite la Chambre de ce que presque tous ses membres se soient déclarés en faveur de la paix. Il défend le comte Russell et attaque lord Palmerston. Il rappelle qu'il a prêté, il y a deux mois, l'échec de la conférence. Il critique sommairement les actes de la conférence comme injustes. Il blâme le comte Russell d'avoir proposé une garantie de l'indépendance danoise par cinq puissances européennes dans le cas où le cabinet de Copenhague aurait accepté le sacrifice territorial qu'on lui demandait. Il est heureux que l'entêtement du Danemark ait préservé l'Angleterre de cette obligation. La conférence a abrogé le traité de 1852, au lieu de le maintenir. M. Osborne maintient que le traité tire son origine de l'époque où lord Palmerston était ministre des affaires étrangères. Il est injuste d'en faire porter la responsabilité au comte Malmesbury qui, ayant toute confiance dans ce qu'avait fait lord Palmerston, se borna à signer les documents. Le gouvernement, loin de mériter l'éloge d'avoir maintenu la paix, aurait été prêt à faire la guerre. Il n'en a été empêché que par la crainte que l'intervention de la France n'étendit la guerre à toute l'Europe occidentale. M. Osborne croit que les négociations entamées avec le cabinet des Tuileries sur une compensation à donner à la France pour sa coopération aux négociations seulement, ont échoué parce que la compensation demandée aurait dérangé l'équilibre européen.

M. Cochrane ne croit pas que le gouvernement mérite la confiance du pays.

Lord Eleho parle en faveur du gouvernement.

M. Whiteside s'attache à démontrer que la politique étrangère du gouvernement a été capricieuse et malhabile. La confusion qui existe en Europe est le résultat de cette politique. L'orateur votera pour la résolution Disraeli parce que le comte Russell a commis des fautes graves et qu'il a abaissé l'influence de l'Angleterre.

M. Odonsghne votera contre le gouvernement parce que rien, dans sa politique intérieure, ne compense l'échec de sa politique extérieure.

M. Rolt dit que la conduite de la Prusse et de l'Autriche est scandaleuse. Ces puissances se sont servies du mouvement révolutionnaire pour s'agrandir. L'orateur accuse la politique du gouvernement d'avoir été faible et indécise. Avec plus de fermeté au début, le Danemark était sauvé et la paix était maintenue. Lord Palmerston fait observer que le doute existant d'abord sur l'objet et la portée de la réso-

lution de M. Disraeli doit avoir disparu depuis la discussion, car on avoue aujourd'hui qu'il est question d'un vote de confiance ayant pour but de faire arriver les tories au pouvoir. Lord Palmerston repousse les efforts de l'opposition pour le séparer de ses collègues et briser la solidarité qui existe entre eux. Il déplore aussi les efforts de l'opposition pour abaisser le pays, pour prouver qu'il est tombé dans l'estime de l'Europe depuis la clôture de la Conférence. Lord Palmerston nie cette imputation. Il soutient que la position de l'Angleterre en Europe n'a pas diminué. Ceux qui disent que l'Angleterre est déchu ne sont pas ceux qui méritent la confiance de l'Angleterre. Lord Palmerston fait l'histoire du traité de 1852. Il nie toute menace de guerre dirigée contre les puissances allemandes. Il dit qu'il avait la conviction seulement que, si les puissances allemandes agissaient par la violence, le Danemark ne resterait pas seul; mais cette observation ne se rapportait pas à l'Angleterre seulement. Dans la question de Pologne le gouvernement a cherché à agir de concert avec toutes les puissances pour empêcher les empiétements de la Russie. Il est déraisonnable de supposer que la conduite du gouvernement dans cette question, ait pu avoir une influence sur les événements actuels. Le gouvernement avait le droit de refuser le Congrès parce qu'un Congrès doit suivre et non précéder l'action. Lord Palmerston nie que la France ait été influencée par le refus de l'Angleterre de prendre part au Congrès. La conduite de la France a été dictée par des motifs tout différents. Pour l'Angleterre c'était une guerre maritime; pour la France c'était une guerre sur terre, ce qui rendait la chose fort sérieuse pour elle. Lord Palmerston nie que l'influence de l'Angleterre ait baissé en Europe. Même dans la Conférence la France et la Russie ont marché de concert avec l'Angleterre. Le ministre ne peut pas comprendre, par conséquent, comment on a pu dire que l'Angleterre avait perdu son rang parmi les puissances. Lorsque la Conférence s'est réunie, toutes les puissances ont pris pour base que le but de la Conférence était de rétablir la paix en Europe. Le Danemark et l'Allemagne ont rejeté toutes les propositions. Enfin les Danois ont consenti à la cession du Holstein et d'une partie du Sleswig. Le seul point en litige, était le tracé de la nouvelle frontière. Le gouvernement a proposé un arbitrage. Tout le monde conviendra que si l'arbitrage eût été accepté, les efforts du gouvernement étaient couronnés de succès et que la question était honorablement arrangée. Lord Palmerston s'élève contre l'idée que l'Angleterre ne devrait pas intervenir dans les questions étrangères. Un pays comme l'Angleterre ne peut pas rester passif dans les affaires européennes. Si l'Angleterre et la France étaient unies ajoute Lord Palmerston, la guerre serait impossible. Hé bien! le gouvernement a taché de rendre la guerre impossible. Un vote de blâme ne peut se rapporter aux faits qui ont précédé la Conférence, attendu que c'est l'influence de l'Angleterre qui a amené la réunion de la Conférence. Depuis lors, rien n'est arrivé que le gouvernement aurait pu empêcher. Lord Palmerston combat la motion Disraeli comme ne s'appliquant pas à la situation actuelle, puisque l'influence anglaise n'a nullement diminué. Il indique la prospérité générale du pays, sous l'administration actuelle, comme une preuve que le pays n'a pas été mal gouverné pendant cette période. Lord Palmerston termine ainsi son discours: Quelle qu'elle soit l'opinion de la Chambre (je crois qu'elle sera en faveur du gouvernement), je suis certain que le pays se déclarera en faveur du ministère.

M. Disraeli repousse l'accusation d'avoir dénaturé les documents. Il dit qu'il n'existe aucune preuve que le gouvernement ait agi de concert avec la France et la Russie. On ne peut contester que des menaces aient été faites contre l'Allemagne, non-seulement dans les dépêches diplomatiques mais encore dans les deux Chambres. M. Disraeli ajoute que le gouvernement ne paraît pas

à tous. Et puisque, moi le premier, j'ai applaudi à sa pieuse offrande, qui aurait l'audace de la ravir aux autels?

— Elle, dans un cloître! Oh! désespoir! s'écria Gonzalo.

— Imprudent, lui dit Quevedo à voix basse.

— Est ce vrai? Parle, Isabelle.

— Oui, dit-elle avec effort, en affectant une sérénité dont elle était loin. J'obéis à l'inspiration divine qui m'appelle à la vie monastique.

— Mon Dieu, j'en mourrai! murmura Gonzalo, saisi d'un suprême découragement.

— Tu l'as entendue, reprit le roi. Plus d'espérance pour ton amour. Mais si tu veux adoucir l'amertume de ce cruel désenchantement, suis l'exemple d'Isabelle, et que l'Eglise, notre tendre mère, te reçoive au nombre de ses ministres. Si tu entres dans les ordres, je te nommerai chanoine de Grenade.

— Sire, s'écria Gonzalo, hors d'état de se dominer, si votre majesté ne m'appelle en sa présence que pour se rire de moi, j'aime mieux retourner à mon cachot ou livrer ma tête au bourreau qui l'attendait.

— Que dit ce téméraire? demanda le roi à Quevedo d'une voix frémissante de courroux. Croit-on que je plaisante? Ou bien est-ce trop peu de chose qu'un canonicat?

— Je ne sais ni dissimuler ni mentir, reprit Gonzalo avec assurance, et moins encore en présence du roi que de tout autre. On ne ment pas plus au roi qu'on ne ment à Dieu. Qu'une faible femme succombe dès la première lutte, qu'elle soit l'artisan de son propre malheur en imposant à ses lèvres des serments que son cœur réprouve, ce n'est point surprenant. Mais moi, je suis un homme, et un homme que rien n'intimide; je ne sais ni masquer mon visage, ni étudier mes paroles, ni étouffer des passions légitimes.

La suite au prochain numéro.

« Elle nous trace le chemin du devoir », continua Philippe. Elle est innocente, et elle expie nos fautes

encore avoir décidé, même maintenant, la politique qu'il doit suivre. Il maintient que l'influence de l'Angleterre a été abaissée.

M. Newgate retire son amendement. La discussion est terminée.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Arrivée de l'Empereur Maximilien au Mexique.

La réception de l'empereur Maximilien et de l'impératrice Charlotte a été extrêmement brillante, à Mexico. Partout l'enthousiasme des populations s'est manifesté par des acclamations qui ont vivement impressionné leurs Majestés. Les Indiens, surtout, manifestaient leurs sentiments avec une joie passionnée qui tenait du délire.

A leur arrivée à Mexico, LL. MM. se sont rendus directement à la Cathédrale, et de là au Palais.

Dans toutes ses acclamations, la population n'a cessé de joindre aux noms de ses nouveaux souverains ceux de la France et de Napoléon III.

L'empereur, sur sa route, a visité les hôpitaux pendant que l'impératrice visitait les convents.

Des villages entiers se sont portés à la rencontre des illustres voyageurs, leur offrant des fleurs, des fruits, tout ce que les agents de Juárez leur ont laissé, et remettant leur sort même entre les mains du jeune Empereur avec une touchante et cordiale confiance. A Cholula, on comptait plus de 50,000 Indiens accourus au-devant de l'Empereur et de l'Impératrice qui, cédant à leurs instances, ont dû s'asseoir sur un trône entouré de fleurs dressé d'avance pour leurs Majestés. L'Empereur se fait accompagner par le licencié Chimalpopoca, de race indienne pure, et d'ancienne origine royale, qui lui sert d'interprète auprès de ses nouveaux sujets, ainsi que du cacique d'Amathan, vieillard vénéré entre les siens, et dont l'influence est grande.

Pour extrait : A. LAYTOU.

DÉPLACEMENT DU THÉÂTRE DE CAHORS.

L'article relatif au projet de déplacement du Théâtre de Cahors, inséré dans notre dernier numéro, a donné lieu à quelques observations, que nous nous faisons un devoir de publier. Seulement nous croyons utile à l'avance, de protester contre l'interprétation donnée aux mots d'industriel ou de spéculateur, employés à un point de vue général. Nous n'avons donné à ces qualifications aucune signification offensante, car nous avons toujours eu la pensée d'une industrie licite, d'une spéculation honnête : nous ne savions pas même le nom de l'honorable citoyen intéressé. — Et, Dieu merci ! nous sommes en un temps où on peut avouer tout haut que l'on est voué à l'industrie et qu'on est spéculateur par état ou par occasion. Un proverbe français nous a dit depuis longtemps qu'il n'y avait pas de sot métier.

Et puis, libre à chacun, lecture faite des réflexions qui vont suivre, de voir en cette affaire un acte de civisme ou un fait de spéculation. Quant à nous, étranger aux pourparlers au milieu desquels la proposition a été faite, nous déclarons trouver ici tous les éléments qui constituent une entreprise industrielle, bonne et acceptable. Honny soit qui mal y pense.

D'ailleurs, nous ne répéterons rien sur l'utilité ou l'opportunité d'une prise en considération du projet en question. Les conclusions de l'écrit qu'on va lire, confirment pleinement celles qui ont été recommandées aux membres de la municipalité.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro de samedi dernier, vous avez publié un article assez bienveillant au projet de reconstruction de la Salle de Spectacle, sur un emplacement nouveau ; mais l'auteur de l'article ne me paraît pas bien savoir de quelle manière la question s'est engagée. Certaines expressions qu'il emploie en font loi ; et c'est pour éloigner la prévention, qui, ordinairement, s'attache aux mots industriel et spéculateur que je viens vous prier de publier cette note.

Un honorable membre du Conseil municipal, ayant appris, comme tous ses collègues, que l'administration avait le projet de vendre la maison et le jardin précédemment occupés par l'agent-voyer communal fut porté à réfléchir si on ne pourrait pas donner une meilleure destination à cet emplacement.

La grande majorité des habitants de Cahors déplorant le choix malheureux qui a été fait, du terrain qu'occupe aujourd'hui le Théâtre, il pensa faire acte de civisme en proposant de transporter cet édifice sur l'emplacement de cette maison, en prenant le terrain jusqu'à la première ligne droite d'arbres qui part de l'angle Nord-Est de la maison Tulle.

Ayant eu occasion d'en parler à Monsieur le Maire, celui-ci répondit qu'il ne serait pas opposé au projet, pourvu que la ville n'eût pas de frais à supporter pour cette reconstruction.

Tout le monde comprend fort bien qu'un particulier ne peut pas faire, à ses frais, une opération semblable, et ce fut alors, qu'au sein du Conseil municipal, il fut proposé à l'administration de faire faire les études nécessaires afin de connaître à quel prix se monterait la reconstruction, et ensuite de mesurer le terrain resté libre pour le vendre à tant le mètre aux propriétaires riverains qui auraient toujours

le choix sur d'autres compétiteurs. L'auteur de la proposition pensait que le produit de cette vente devait couvrir tous les frais de reconstruction et que, de cette façon, suivant les désirs de Monsieur le Maire, la ville n'aurait rien à payer, et pour prouver la bonne foi de sa proposition, il offrait de refaire la reconstruction, telle quelle existe, à ses frais, sans rien réclamer à l'administration municipale si l'on voulait lui céder le terrain resté libre.

Voilà les faits tels qu'ils se sont successivement produits. Et on le voit, ce n'est pas la spéculation qui a été le mobile de la proposition, c'est ce que je tenais à faire savoir au public.

Un mot encore :
1° Cette question est d'intérêt général ;
2° L'emplacement occupé par le Théâtre est mauvais ;

3° Dans un avenir plus ou moins éloigné, le Théâtre sera changé.

Ces trois propositions reconnues, pourquoi la ville ne ferait-elle pas faire les études nécessaires ? Pourquoi encore n'ajournerait-elle pas la vente de la maison jusqu'à près plus ample information, comme l'en a adjuré l'auteur de la proposition qui n'a pas voulu se rétracter au sein de la commission des travaux publics ?

Un de vos abonnés : C***.

Chronique locale.

Le Préfet du Lot fait savoir au public que les examens des Candidats à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers-Mineurs d'Alais (Gard) auront lieu, dans tout le département du Lot, du 16 au 23 août prochain.

Les candidats nés ou domiciliés dans les arrondissements de Figeac et Gourdon devront, avant le 20 juillet prochain, adresser leur demande au Sous-Préfet de leur arrondissement qui désignera l'Examineur devant lequel ils auront à subir l'examen préalable ; cet Examineur sera choisi autant que possible parmi les Instituteurs, Inspecteurs ou Sous-Inspecteurs des Ecoles primaires de l'arrondissement. Les Candidats qui sont nés ou domiciliés dans l'arrondissement de Cahors, adresseront leur demande au Préfet du département.

Chaque Candidat devra produire les pièces suivantes :

- 1° Un extrait de naissance ;
- 2° Un certificat de bonne vie et mœurs ;
- 3° Un certificat d'un médecin ou d'un officier de santé, constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole, qu'il est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité permanente le rendant impropre au travail des mines ;
- 4° Un livret attestant le temps qu'il a travaillé comme ouvrier mineur.

Il sera tenu grand compte des certificats délivrés par les Ingénieurs ou Directeurs d'exploitations, constatant l'aptitude présumée des Candidats aux fonctions des Maîtres-Mineurs, et leurs titres aux bourses gratuites institué par l'Etat et par le département du Gard.

Les principales conditions d'admission sont les suivantes :

- 1° Avoir eu seize ans accomplis avant le 1er janvier dernier ;
- 2° Avoir travaillé pendant un certain temps comme ouvrier mineur dans une exploitation ;
- 3° Savoir lire et écrire, et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique et le système métrique des poids et mesures.

Les autres renseignements relatifs aux conditions d'admission, à l'enseignement et au régime de l'Ecole peuvent être obtenus à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures.

Les demandes des bourses gratuites devront être adressées au Préfet.

Répartition entre les divers corps des armées de terre et de mer du contingent de la classe de 1863.

2 ^e régiment d'infanterie de marine, à Brest.....	23
Compagnie de dépôt de mécaniciens, à Brest.....	6
Régiment d'artillerie de marine, à Lorient.....	3
4 ^e compagnie d'ouvriers d'artillerie de marine, à Lorient.....	4
3 ^e — de cuirassiers.....	10
11 ^e — de dragons.....	10
4 ^e — de lanciers.....	10
4 ^e — de chasseurs.....	10
3 ^e — de chasseurs d'Afrique.....	10
12 ^e — d'artillerie montée.....	30
6 ^e escadron du train d'artillerie.....	15
2 ^e régiment du génie.....	10
83 ^e — d'infanterie.....	310
93 ^e — —.....	250
98 ^e — —.....	100
6 ^e bataillon de chasseurs à pied.....	26
12 ^e section d'ouvriers militaires d'ad ^{opt}	10
10 ^e section d'infirmiers militaires.....	10
Total.....	844

Le sieur Magot, orphéoniste, menuisier, à Cahors, dont nous avons fait connaître l'acte de courage, en sauvant, le 22 mai dernier, au péril de ses jours, le jeune Morle, qui était en danger de se noyer dans le Lot, vient de recevoir une gratification de 10 francs.

Dimanche, dans la matinée, la population de Douelle fut mise en émoi par un bien triste accident. Le sieur Girma, de St-Cirice, commune de Cahors, se noyait à un endroit appelé le Passalis. Ce jeune homme était allé à Douelle pour y passer la journée. Un peu négligé, il s'était, dit-on, muni d'un instrument de musique pour faire danser ses amis et connais-

sances. Vers 11 heures, il alla au Lot abreuver son cheval. Arrivé au Passalis, endroit très-profond, l'animal s'avance dans les eaux avec son cavalier qui ne peut le retenir. Bientôt après le cheval veut sortir de l'eau, mais il en est empêché par des décombres qu'il cherche en vain à franchir. L'animal se fatigue et s'enfonce dans la rivière où il entraîne le jeune Girma. Celui-ci, ne sachant pas nager se débat quelque temps entre deux eaux et finit par disparaître complètement. Ce n'est qu'une demi-heure après que le corps de Girma a été retiré du Lot ; mais ce n'était plus qu'un cadavre. Les secours de l'art qu'on s'est empressé de lui prodiguer ont été impuissants pour le rappeler à la vie.

M. Renan et le poète Jasmin. — Depuis quelques jours, en visite à Cahors, chez des amis, le célèbre barde Agenais vient d'y terminer une œuvre qui produira dans le monde religieux et littéraire une sensation profonde.

Dans son trop fameux livre, M. Renan a osé s'attaquer à cette foi sainte qui, seule, peut donner au peuple vertu et bonheur ; — Jasmin, l'enfant et le poète du Peuple, s'est indigné. Avec cet esprit d'à propos qui n'est chez lui que le sublime instinct du vrai, du beau et du bien, il a compris qu'il fallait à ce philosophe d'autres réponses encore que celles de la raison et de la science, celles du bon sens public et du cœur ; et il a senti qu'à lui, mieux qu'à tout autre, il appartenait de parler en leur nom.

Dans une réunion privée, qui, pour être d'élite, n'en était pas moins nombreuse, il a bien voulu nous donner la primeur de son œuvre.

Nous ne saurions sans indiscretion reproduire ici les nobles inspirations que le poète, qui a si vaillamment combattu pour sa langue, a puisées dans son âme pour la défense de son Dieu. Qu'il nous soit permis toutefois de dire qu'en écoutant ce nouvel apôtre de sa religion, on ne l'admire pas seulement, mais que, voulût-on être athée, ému, subjugué, on se sent croire et on en est heureux.

Son œuvre est mieux qu'un splendide poème ; au moment où le doute et l'impiété sont à nos portes, c'est une grande et belle action.

Par décision de Mgr l'Evêque, M. Rougier, curé de St-Paul-du-Vern, est nommé aumônier du couvent de la Visitation, à St-Ceré ;

M. Bouygues, vicaire à St-Sauveur, de Figeac est nommé curé de St-Paul-du-Vern.

M. Descargues, prêtre de la dernière ordination, est nommé vicaire à Figeac, paroisse St-Sauveur.

On nous écrit de Vayrac :

A en juger par l'apparence des premiers mois du printemps, les blés en terre, au dire de quelques agriculteurs, laissent à désirer. Mais plus nous nous sommes approchés de l'époque de la moisson, plus l'espérance d'une bonne récolte nous a paru fondée.

La maturité du grain s'est parfaitement bien accomplie sous un léger souffle de vent du Nord et les travaux de la moisson se sont ouverts par un temps on ne peut dire plus beau, ce qui rend la main d'œuvre moins chère.

En définitive la récolte sera plus avantageuse qu'on s'y attendait ; aussi le froment a-t-il éprouvé sur notre marché une baisse très-sensible.

ADJUDICATION

Le Mardi, 26 juillet courant, à une heure après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'amélioration de cette rivière, et indiqués ci-après, savoir :

1^o Travaux d'Amélioration du Bief des Masseries :
La dépense est évaluée à..... 65,000 fr.
y compris une somme à valoir, pour dépenses imprévues, de 15,924 fr. 60. c.
Le Cautionnement est fixé à la somme de..... 1,636 fr.

2^o Travaux d'Amélioration de la sortie de l'écluse de Coty :
La dépense est évaluée à..... 9,000 fr.
y compris une somme à valoir, pour dépenses imprévues, de 1,368 fr. 15. c.
Le Cautionnement est fixé à la somme de..... 255 fr.

3^o Travaux de Rétrécissement de la rivière, à Labéraudie :
La dépense est évaluée à..... 10,000 fr.
y compris une somme à valoir, pour dépenses imprévues, de 1,652 fr. 64. c.
Le Cautionnement est fixé à la somme de..... 279 fr.

Les projets, au nombre de trois, des travaux ci-dessus spécifiés, sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où

l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Résultat de l'Adjudication du 12 juillet 1864, des Travaux d'entretien de la navigation du Lot, pendant les années 1864, 1865, 1866.

Le premier lot, de l'écluse de Frontenac à celle de Cénevière, a été adjugé au sieur Guilhem (Jean-Pierre), de Cajarc, rabais 2 %.

Deuxième lot, de l'écluse de Cénevière à celle de St-Georges, adjugé au même, 1 % de rabais.

Troisième lot, de l'écluse de St-Georges à celle de Meymes, adjugé aux sieurs Bugès et Delfau, d'Albas, rabais 6 %.

Quatrième lot, de l'écluse de Meymes à celle de Fossat, adjugé au sieur Lartigou (François), de Fumel, rabais 18 %.

On lit dans le Mémorial de Figeac :

Lundi dernier, 4 du courant, vers une heure moins un quart du soir, le jeune Tournié (Jean), âgé de 18 ans, employé comme couvreur chez le nommé Ramondy (Pierre), était occupé à blanchir le devant de la maison du sieur Durrien (Pierre), chiffonnier, dans la rue Caviale, l'échelle qui lui servait d'échafaudage se trouvait placée entre le second et le troisième étage, l'ouvrier descendait du troisième par une corde, arrivé sur l'échelle ses pieds la repoussent, il perd le soutien de la corde et tombe la tête la première sur le pavé. Il avait une large fracture sur le crâne, et la mort a été presque instantanée. M. le docteur Alby et M. Puel, se sont empressés de lui prodiguer leurs soins, mais les désordres graves du cerveau n'ont donné aucun espoir de le sauver.

Transporté immédiatement à l'hospice, par les soins de M. le commissaire de police, le jeune Tournié a rendu le dernier soupir avant d'y arriver.

L'administration des lignes télégraphiques, dans le but d'améliorer la position d'anciens officiers, est disposée à leur confier la gestion des bureaux d'un ordre secondaire.

Des avantages pécuniaires pouvant être évalués à six cents francs au moins par an, et le logement gratuit dans le local dépendant de la station, sont attachés à l'emploi dont il s'agit. M. le ministre de l'intérieur a demandé, en conséquence, à M. le ministre de la guerre, de lui désigner un certain nombre d'officiers récemment admis à faire valoir leurs droits à la retraite ou sur le point de quitter le service, et qui sembleraient pouvoir être chargés d'un bureau télégraphique.

De son côté, M. le maréchal Randon vient d'inviter les chefs de corps à lui envoyer, dans le plus bref délai, les noms des officiers dans les conditions indiquées ci-dessus et qui seraient disposés à accepter cette candidature.

Le ministre des finances, dans une récente circulaire adressée plus spécialement aux agents comptables du Trésor en province, recommande aux receveurs et directeurs de recettes générales et à leurs employés de favoriser, autant qu'il sera en eux, la circulation des billets de Banque à l'égard du numéraire. Les employés supérieurs de la comptabilité auront à consigner leurs observations au sujet de cette mesure dans un rapport spécial qui sera ultérieurement adressé au ministère des finances.

On recommande la composition suivante pour préserver le bois enterré :

« On mêle ensemble 40 parties de craie, 50 de résine, 4 d'huile de lin ; on fait fondre le tout dans un pot de fer ; on ajoute ensuite une partie d'oxide de cuivre natif qu'on y mêle intimement, après quoi on ajoute, avec précaution et en remuant le tout, une partie d'acide sulfurique. Ce mélange est appliqué à chaud sur le bois au moyen d'une forte brosse ; lorsqu'il est sec, il constitue un vernis aussi dur que la pierre. »

On lit dans le Journal de (Lot-et-Garonne) :

Nous enregistrons un événement qui vient d'avoir lieu et qui porte avec lui son enseignement :

Une jeune fille de 18 ans environ, jouait, il y a deux jours, avec une jeune enfant : celle-ci, prenant sa tête entre ses mains, dit qu'elle allait lui faire voir Paris. Aussitôt que l'enfant fut ainsi soulevé, un léger craquement se fit entendre : une rupture venait de se produire au cou... Qu'on juge du désespoir de la jeune fille quand, au lieu du pauvre petit être, elle n'a serré qu'un corps inanimé !

THÉÂTRE DE CAHORS.
Demain jeudi, 14 juillet 1864.

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra comique en trois actes.

AU PRINTEMPS

Fantaisie en un acte et en vers.

On commencera à huit heures.

CAFÉ CONCERT — ENTRÉE LIBRE.

Tous les soirs, à huit heures, chez M. Montaudé, grand Concert vocal et instrumental. — Aujourd'hui, 1^{er} début d'un comique des Concerts de Paris. M. Montaudé met à la disposition du public une salle spéciale pour bals de nocés et corps d'état, il se charge de fournir l'orchestre.

A VENDRE.

Un bon billard, au choix sur deux, 600 fr. ; une machine à limonade, à choisir sur trois, 400 fr. S'adresser à M. Montaudé, rue du Portail-au-Vent.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 10 juillet 1864.
10 Versements, dont 2 nouveaux 1,644
8 Remboursements, dont 3 pour solde 2,292 27
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

On écrit de Limoges, le 4 juillet :

Limoges vient d'être le théâtre d'un tournoi musical qui restera célèbre dans les fastes orphéoniques. C'est dans cette ville que les deux premières Sociétés chorales de France, la Société des Orphéonistes lillois et la Sainte-Cécile de Bordeaux, s'étaient donné rendez-vous et se sont mesurés hier. La vaste salle du manège contenait à grand-peine la foule accourue pour assister à cette lutte intéressante. On remarquait la présence de M. Péconner, maire; de M. Boby de la Chapelle, préfet de la Haute-Vienne; de M. le général Lafon de Villiers, et des autorités civiles et militaires.

Le jury, composé exceptionnellement de cinq membres, était formé de MM. Camille de Vos, président; Dufresne, Boulanger, Triebert et Jancourt. Les chœurs imposés, la *Page*, de M. Camille de Vos, et le *Tyrol*, de M. Ambroise Thomas, devaient être également exécutés par les deux Sociétés rivales.

Les Orphéonistes lillois ont commencé. Leur succès a été immense. Les personnes qui avaient déjà entendu de bonnes sociétés chorales étaient étonnées d'un tel progrès; celles qui assistaient pour la première fois à un concours étaient stupéfaites. Les Orphéonistes lillois ont complètement battu la Sainte-Cécile de Bordeaux, entendue après eux, et dont les qualités musicales sont cependant très-sérieuses et incontestablement admises.

L'échec des orphéonistes de Bordeaux a été tel qu'il n'y a eu, dans toute cette foule, qu'une seule voix pour proclamer les vainqueurs, et qu'il n'y a pas eu, croyons-nous, un moment d'hésitation de la part du jury. Mais cet échec est honorable, car les orphéonistes lillois ont atteint la perfection, et peuvent maintenant rivaliser avec les Sociétés allemandes, chez lesquelles ils sont allés autrefois chercher des exemples et des conseils.

Au point de vue de l'art musical, cette lutte aura une très-grande portée; elle sera pour les sociétés un nouveau gage d'émulation, en même temps qu'une preuve irréfutable des progrès constants du chant choral et de la perfection musicale qu'il peut atteindre.

On comprend que, devant cette manifestation éclatante, l'exécution des autres Sociétés, qui ont pris part au concours, n'ait plus eu qu'un intérêt très-médiocre. Nous devons citer cependant, parmi les fanfares, les Enfants du Javart, la Fanfare de Sainte-Foy-la-Grande, la Sainte-Cécile de Brives, la Fanfare de Confolens, la Musique de Saint-Junien, qui ont mérité des premiers prix; et parmi les Sociétés chorales, les Enfants de Saint-Junien, dirigés par une dame, M^{me} Tillet; la Société de Sainte-Foy-la-Grande, la Société chorale de Brives,

les Enfants de Vésone, l'Orphéon de Libourne, la Sainte-Livrade, dont les efforts et le mérite ont été récompensés aussi par des premiers prix.

On peut dire que tout Limoges s'était rendu au Champ-de-Juillet pour assister à la distribution des prix et au feu d'artifice. Un peu avant la distribution des récompenses, un incendie, qui a éclaté dans une des maisons de la rue de Paris, a causé une vive émotion qui s'est bientôt calmée, lorsqu'on a appris que le feu serait concentré dans son foyer, ce qui a eu lieu.

Après le feu d'artifice, un banquet de 120 couverts a réuni toutes les autorités, les membres de la commission de la fête, les représentants de la presse parisienne et départementale.

La fête ne s'est pas terminée ainsi. M. Péconnet, maire de Limoges, qui a fait les honneurs de la ville avec une exquise courtoisie, a songé à donner un concert au profit des pauvres, et ce matin ce concert a été annoncé à la population par des affiches. Avant l'heure fixée, la foule assiégeait les abords de la salle du Manège, et la musique du 11^e dragons et les orphéonistes lillois étaient salués par des acclamations enthousiastes. Ce concert, qui a été pour les orphéonistes lillois un véritable triomphe, a produit environ 3,000 fr. pour les pauvres.

Le soir toute la population s'est portée en masse à l'embarcadère du chemin de fer, pour assister au départ des hôtes de la ville de Limoges, qui se souviendront longtemps de la cordiale hospitalité qu'ils ont reçue. Il est impossible de rendre un compte exact des adieux que de part et d'autre on s'adressait. Le cri de *Vive Limoges!* poussé par les orphéonistes, se confondait avec celui de : *Vive Lille!* qui s'échappaient à la fois de trente mille poitrines; un enthousiasme indescriptible animait tous les cœurs, et se traduisait par les plus vives et les plus cordiales démonstrations.

M. le préfet de la Haute-Vienne et M. le maire de Limoges, ainsi que les membres de la commission de la fête ne quittèrent le quai de l'embarcadère que lorsque le convoi qui emportait vers Paris les hôtes de Limoges ne fut plus en vue de la gare.

Pour extrait : A. LAYTOU.

ALGÉRIE.

Au quartier-général, à Alger, le 4 juillet 1864.

Soldats, L'heure est venue de vous féliciter des résultats qu'au prix de votre sang et des plus rudes fatigues, votre courage et votre persévérance viennent d'obtenir. Partout l'insurrection est vaincue. — La circulation se rétablit au milieu des tribus, naguère en armes, — la confiance renaît avec l'ordre; les rapports commerciaux, les travaux de toute nature tendent à reprendre leur cours.

Des mesures sévères, de justes réparations garantiront dans l'avenir le maintien de votre œuvre. Pendant sa réalisation, les regards de l'Empereur vous ont constamment suivis. Vos succès, votre bien-être, les soins dont vous étiez l'objet n'ont cessé d'intéresser la sollicitude impériale. Bientôt elle se manifestera par des récompenses pour lesquelles des propositions ont été demandées par le ministre de la guerre dans sa bienveillance pour cette armée qu'il a longtemps commandée.

Mais, même à cause du prix qu'elles doivent conserver, ces récompenses sont toujours rares et elles ne suffiraient pas à soutenir les vertus militaires des troupes, si, dans l'armée française, il n'existait un ressort plus puissant, dans le sentiment d'avoir accompli son devoir, conquis quelque gloire et bien servi sa patrie.

Soldats, que cette pensée fasse battre vos nobles cœurs d'un légitime orgueil!

Le Gouverneur-Général par intérim,
Signé : E. DE MARTIMPREY.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

On écrit de Rome le 3 juillet : « Jeudi matin, le Saint-Père est allé à la Basilique Saint-Paul *extramuros*, pour visiter les travaux d'embellissement. De retour dans la sacristie, le St-Père a admis au baise-main des pieds les prêtres polonais qui se sont réfugiés à Rome pour se soustraire aux persécutions des Russes. Ces prêtres ont présenté à Pie IX une adresse exprimant leur dévouement au Saint-Siège et retraçant les malheurs de leur patrie. Le Saint-Père leur a répondu qu'il fallait attendre avec résignation la fin de la tempête qui sévit sur la Pologne, et prier Dieu de ramener le calme et la tranquillité.

« Hier, Pie IX est allé visiter la caserne construite au camp Prétorien, sous la direction de M. V. de Ménodé; les corps qui composent la petite armée pontificale avaient été réunis, en grande tenue, au camp Prétorien. Ces troupes ont défilé devant le St-Père.

Le départ de Sa Sainteté, pour Castel Gondolfo, était fixé au 9 juillet.

Pour extrait : A. LAYTOU.

EMPRUNT PONTIFICAL DE 1864.

Personne n'ignore la position difficile que les événements ont faite à la Papauté

Battu en brèche par les passions révolutionnaires, l'antique édifice sur lequel repose la civilisation chrétienne ne se soutient que par la fermeté invincible du Successeur de Pierre.

Depuis plusieurs années le Saint-Père, injustement dépossédé de la plus grande partie de ses Etats, est obligé de demander à la générosité des fidèles les ressources nécessaires pour soutenir la grande lutte où sont engagés les droits et les intérêts de la catholicité.

Chaque fois qu'un appel a été adressé au monde chrétien par le Chef auguste de l'Eglise, c'est par un élan unanime de dévouement que les populations catholiques y ont répondu.

La France s'est toujours distinguée par le zèle dont elle a fait preuve en ces circonstances et par le pieux empressement qu'elle a mis à manifester ses sentiments de reconnaissance envers la Papauté.

Par une insigne faveur, Sa Sainteté le Pape Pie IX a daigné confier à M. André Langrand-Damonceau, Directeur de la *Banque de Crédit foncier et industriel*, à Bruxelles, la négociation d'un emprunt dans le monde catholique.

M. Langrand-Damonceau a accepté avec gratitude cette haute mission, convaincu que si la charge était lourde, il trouverait dans le concours généreux de la France l'appui nécessaire pour mener à bonne fin cette grande entreprise.

C'est dans cette conviction qu'il prie MM. les membres du clergé de bien vouloir mettre en œuvre les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour recueillir le plus grand nombre possible de souscriptions à l'Emprunt Pontifical.

Il désire à cette fin que l'on désigne à ses correspondants la personne qui, dans chaque paroisse, peut le mieux, par sa position, ses principes et son attachement bien connu à la cause catholique, assurer le succès de l'opération, à laquelle tout bon catholique doit s'intéresser.

Cet emprunt devant être mis dans les conditions les plus économiques, M. Langrand-Damonceau a cru devoir s'en charger gratuitement.

Il est d'ailleurs suffisamment récompensé par le choix que le Saint-Père a bien voulu faire de sa maison, et il est heureux et fier de pouvoir mettre au service d'une si noble cause tout ce qu'il y a en lui d'énergie et d'activité.

Les titres de l'emprunt sont de 100, 500, 1,000 fr. rapportant 5 p. 100 remboursables au pair en trente-six ans par voie de tirage annuel.

Il ne peut échapper à personne qu'il importe, aujourd'hui surtout, d'attacher à cet emprunt la portée d'un triomphe moral pour la cause de l'Eglise et de la Papauté.

Il faut qu'il atteste avec éclat la vitalité du prince catholique, et qu'il soit en même temps une consolation pour le cœur magnanime du Souverain-Pontife, qui défend avec une si admirable constance les droits de la justice et de l'humanité.

Il aura ce caractère si l'on parvient à émettre cet emprunt au pair. Nous pouvons compter d'ailleurs sur le concours de tous nos frères à l'étranger, puisque le gouvernement romain, dès aujourd'hui, invite, par l'intermédiaire des Nonces accrédités près des puissances catholiques, tous les fidèles à participer à la mesure financière récemment décrétée.

Il est en effet impossible qu'une entreprise exigée par la défense d'une cause aussi sacrée que celle du pouvoir temporel du Saint-Siège ne rencontre pas d'universelles sympathies.

On verra bien remarquer cependant que l'emprunt pontifical, considéré au point de vue exclusivement financier, ne présente pas moins d'avantages ni de garanties que les entreprises du même genre auxquelles les gouvernements ont souvent recourus à notre époque.

En effet, les titres de l'emprunt qui s'ouvrent rapportent 5 p. 100 et sont remboursables en trente-six ans par voie de tirage. Ils permettent aux familles catholiques qui tiennent à l'honneur de donner au Saint-Père un témoignage de dévouement de réaliser leur pensée généreuse tout en donnant à leurs intérêts une légitime satisfaction. Elles peuvent, en effet, vendre d'autres valeurs qu'elles possèdent ne rapportant que 4 à 5 p. 100, et en consacrer le produit à l'acquisition des titres de l'emprunt pontifical.

Il est à peine besoin de rappeler l'exactitude avec laquelle le gouvernement romain a l'habitude de faire honneur à ses engagements.

EMPRUNT ROME 5 % DE 50 MILLIONS DE FRANCS.

(Décreté par bref Pontifical du 26 Mars 1864.)
 Obligations au porteur de 100 fr., 500 fr., 1,000 fr., rapportant 5 fr., 25 fr., 50 fr., d'intérêt annuel par coupons semestriels, payables au porteur le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril à Rome, Naples, Paris, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Londres, Dublin, Francfort, Vienne, Munich, Berlin, Lucerne, Madrid, Lisbonne. — Remboursement en 36 ans par tirage annuel.

Principales Conditions de l'emprunt. — Avantages de la Souscription.

1^o Les obligations de 1,000, 500 et 100 francs, seront émises au pair. Le paiement se fera contre remise du titre.

Les conditions sont celles de l'emprunt de 1860; la souscription entraîne le versement immédiat;

2^o La rente de 5 % prendra cours à partir du 1^{er} avril dernier. Elle sera payable par moitié, le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril de chaque année, entre autres au siège de la *Banque de Crédit Foncier et Industriel*, à Paris, rue du Helder, n^o 3, chez les Agents et les banquiers ordinaires du Gouvernement romain.

Les souscripteurs profiteront ainsi des intérêts courus depuis le 1^{er} avril dernier;

3^o L'amortissement se fera au pair, par tirage annuel au 1^{er} juillet, et le remboursement des certificats sortis, le 1^{er} octobre suivant. Il est destiné à cette fin, dès l'année 1865, 1 % du capital, ainsi que les intérêts des obligations qui seront remboursées.

On souscrit à Paris, à la *Banque de Crédit Foncier et Industriel*, rue du Helder, n^o 3.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

A LOUER

En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second étage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et Galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénélon, le tout propice pour tout commerce.

A VENDRE

Une jolie petite Voiture de promenade.
Pour traiter, s'adresser à M. Camille Brand.

LE PETIT J^{no}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES
COMESTIBLES | CRISTAUX
CHOCOLAT
de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE

DE

PÉTROLE

LAMPE PERPETUELLE
à l'HUILE de PÉTROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilles.

ON SAIT que la RÉGLISSE SANGUINÈDE est le

meilleur remède contre les rhumes et affections de poitrine; mais c'est aussi le meilleur DIGESTIF, et, mangée après les repas, elle prévient les COLIQUES, VOMISSEMENTS, DIARRHÉES, que procurent les chaleurs et qui sont les suites de mauvaises digestions. — 75 c. la boîte, dans toutes les pharmacies.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le ROB végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de conches, de l'âge critique et de l'écrouelle des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France

ADMINISTRATION SÉVAL et C^{ie}

Nouveau service de Messageries, à partir du 2 juillet, avec de belles Voitures à deux corps, de Montauban à Cahors, passant par Molières et Castelnaud; Départs de Montauban à 4 heures du soir; de Cahors, à 10 heures du soir.
GRANDE VITESSE. — PRIX RÉDUITS.
Bureaux : à Montauban, place d'Armes; à Cahors, veuve Delrieu, dit Pistolet, sur les Boulevards.

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme; ROUGEURS, DÉMANGAISONS, ÉCUELLES pelliculeuses, qui tombent et qui décolorent les cheveux. Flacon 6 fr. chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 173, RUE ST-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir).

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.



Eaux Minérales de Miers

Par GRAMAT (Lot).

Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lietaud, médecin du roi et doyen de l'École de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, le migraine, l'hypochondrie, l'histérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez *Gazette des Hôpitaux*). — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est l'essence en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez *France médicale, Union médicale*.)

DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS

À la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRC et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des Eaux.

